

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

Porte-Parole

COMMUNIQUE DE PRESSE N°04 /PM/2024

Il circule dans les réseaux sociaux une vidéo mettant en scène un officier de la Police Nationale Congolaise collant au cou avec une extrême violence un monsieur qui se défendait en criant : « Je suis magistrat monsieur...je suis magistrat...qui es-tu...ça se fait où...ça se fait où monsieur... » et l'officier répliquait sous le sourire de ses gardes: « je te reviens monsieur..., je te reviens... ».

Le Secrétaire Permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature fixe l'opinion en informant que les premiers éléments d'enquêtes judiciaires menées à cet effet par le Procureur général et l'Auditeur militaire supérieur de l'Équateur font état de l'arrestation dudit officier de la Police Nationale Congolaise au nom de KASSA NDAWELE Olivier, Commissaire supérieur adjoint Ciat/Ter BOMONGO et de son transfèrement en cours à Mbandaka.

La victime des faits de violence et d'outrage est effectivement un magistrat au grade de Substitut du Procureur de la République affecté au Parquet près le Tribunal de paix de BOMONGO.

Le Secrétaire Permanent, Porte-Parole du Conseil supérieur de la magistrature, invite toutes les personnes frustrées par cette vidéo et en particulier les magistrats au calme et à la patience car la justice est en train de faire son travail.

Fait à Kinshasa, le **25 SEP 2024**



Le Secrétaire Permanent du Conseil
Supérieur de la Magistrature,

Telesphore NDUBA KILIMA

Conseiller à la Cour de Cassation